Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDQSPV/2019-148** **22/02/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDQPV/N2011-8200 du 06/09/2011 : Méthode officielle d'analyse MOA 020 partie B version 1a relative à détection et l'identification par analyse morphologique et biomoléculaire de Bursaphelenchus xylophilus.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA051 relative à la détection et identification par analyse morphologique et biomoléculaire du nématode du pin Bursaphelenchus xylophilus.

Destinataires d'exécution
DRAAF- SRAL Anses-Laboratoire de la santé des végétaux (LSV) Laboratoires agréés

Résumé : Officialisation de la méthode d'analyse MA051 relative à la détection et identification par analyse morphologique et biomoléculaire du nématode du pin Bursaphelenchus xylophilus.

Textes de référence : Article R 202 du code rural,
décret 2006-7 du 4 Janvier 2006 relatif aux laboratoires nationaux de référence, ainsi qu'à l'agrément et à la reconnaissance des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux,

arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Le nématode du pin, *Bursaphelenchus xylophilus*, est un parasite qui attaque de façon sévère les conifères et cause la maladie dite « Maladie du dépérissement du pin » (ou « pine wilt disease »). *B. xylophilus* est listé en annexe II, partie A, chapitre I de la directive 2000/29/CE.

La présente instruction a pour objet l'officialisation de la méthode de détection et identification par analyse morphologique et biomoléculaire du nématode du pin *Bursaphelenchus xylophilus*, ANSES/LSV/MA051 version 2 en remplacement de la méthode MOA 020 partie B version 1a.

Cette méthode doit être mise en œuvre pour les analyses officielles par le laboratoire national de référence, Anses Laboratoire de la Santé des Végétaux, unité de nématologie, basé au Rheu (35) notamment en confirmation des résultats positifs obtenus par les laboratoires agréés avec la méthode de détection par PCR temps réel ANSES/LSV/MA020. Comme indiqué dans la note de service DGAL/SDQPV/N2013-8132 du 31 juillet 2013, seul du matériel végétal trouvé contaminé par *Bursaphelenchus xylophilus* selon la méthode de détection MA051 constituera le résultat officiel de l'analyse.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA051 est d'application immédiate (au 1er du 3ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA051 version 2 est applicable dès la publication de cette instruction et de façon obligatoire à compter du 01/07/2019. La méthode est disponible sur le site Internet de l'Anses (https://www.anses.fr/fr/content/méthodes-d'analyse-des-laboratoires-nationaux-de-référence-de-l'anses).

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT